



Chaque année, le vote du budget est le point d'orgue de l'année pour l'activité municipale et pour les projets de la collectivité. Il fixe les grandes lignes de recettes et de dépenses de la ville et offre une visibilité sur les projets à venir. Focus sur le budget de l'année voté le 31 mars.

GRAND ANGLE

Le budget 2022

Un budget ambitieux, sans augmentation des impôts locaux

Dans un contexte complexe et incertain, le budget 2022 prépare l'avenir à travers un programme d'investissement ambitieux.

TROIS QUESTIONS À

NICOLAS PORTEIX

Dans quelles circonstances le budget de la ville a-t-il été voté ?

Comme pour l'année 2021, ce budget 2022 a été élaboré dans un contexte de complexité et d'incertitude induit par une situation économique, sociale et sanitaire très contrastée.

En effet, il convient d'être prudent dans nos prévisions budgétaires mais il est aussi important de poursuivre l'évolution des services proposés par la ville et la réalisation du programme d'investissement ambitieux porté par la majorité municipale.

Quels sont les objectifs du budget 2022 ?

Les objectifs de ce budget sont fidèles aux engagements de la mandature.

La Ville a fait le choix cette année d'un **programme d'investissement ambitieux** au service des Clodoaldiens avec des projets importants, comme celui du marché des Avelines (9,6 M€), la réhabilitation des 3 Pierrots (première tranche de 1,1 M€ en 2022), l'étanchéité de la piscine (1,1 M€),

divers travaux d'amélioration dans les écoles (0,7 M€), des travaux sur l'espace public (1,8 M€), l'extension du système de vidéo-protection (0,4 M€) et le financement du logement social (0,5 M€).

Le budget de fonctionnement (59,3 M€) reste très marqué par les péréquations qui atteindront un niveau record cette année (6,7 M€), et l'effondrement de la Dotation Globale de Fonctionnement passée de 5,2 millions en 2012 à un million d'euros en 2021.

Cependant, l'action de la commune va s'articuler autour de trois axes forts :

- le suivi rigoureux des impacts de ces crises successives sur les dépenses et les produits des services ;
- le maintien de l'activité de l'ensemble des services avec la volonté de continuellement s'adapter aux mesures sanitaires décidées par les autorités ;
- l'accompagnement de la population à travers, en particulier, la gestion du centre de vaccination.

Quel impact sur la fiscalité ?

Notre engagement pour l'exercice 2022 est de maintenir les taux de fiscalité de taxe foncière (seuls taux encore votés par la commune) inchangés. C'est un effort très important pour la commune mais ce choix est aussi guidé par le souhait de ne pas alourdir cette taxe alors même que les bases de fiscalité vont augmenter fortement au niveau national (+3,4 %), augmentation qui résulte des dispositions de la loi de finances.

Pour rappel, les villes ne reçoivent plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales depuis 2021. Son produit est perçu par l'État et cette taxe disparaîtra en 2023. ➔

“

La Ville a fait le choix cette année d'un programme d'investissement ambitieux au service des Clodoaldiens avec des projets importants.

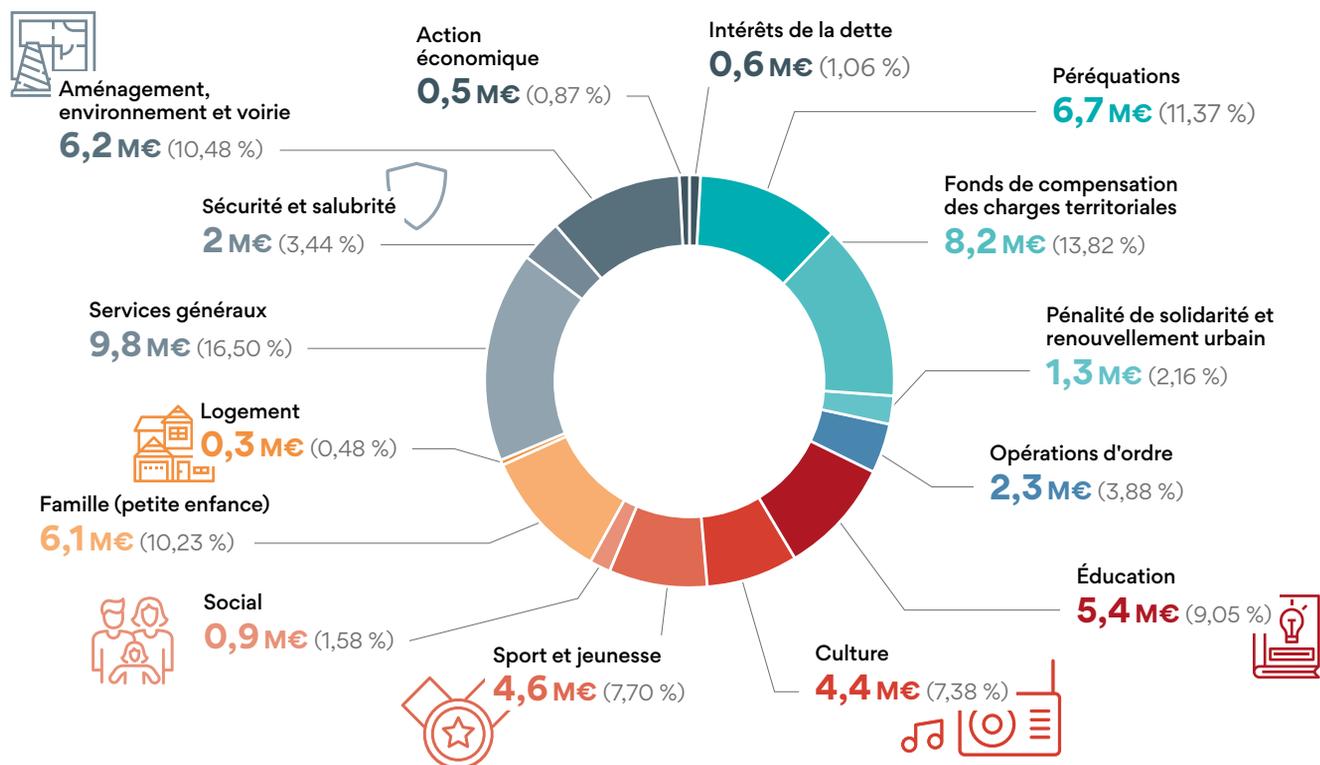
”



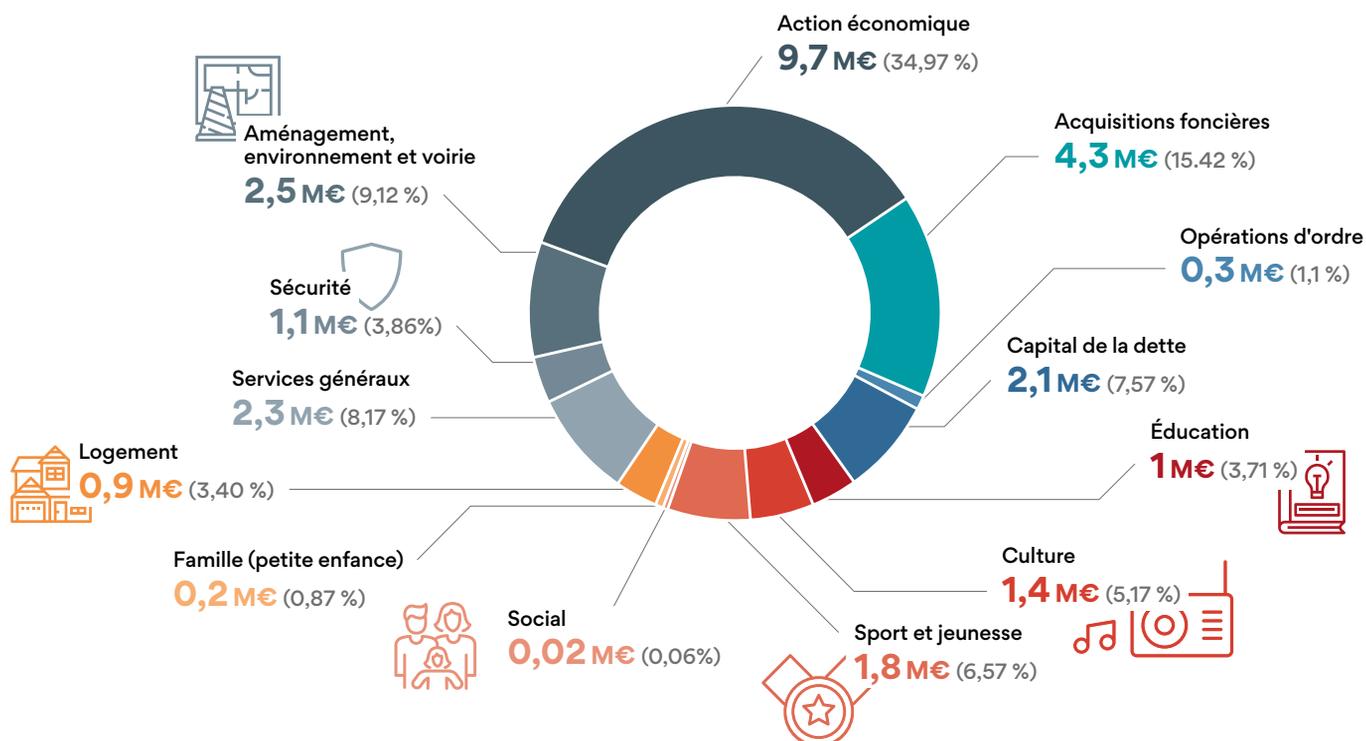
Nicolas Porteix,
ADJOINT AU MAIRE
DÉLÉGUÉ AUX FINANCES,
AUX ACHATS ET AUX
GRANDS PROJETS.



DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES



DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX AU SERVICE DES CLODOALDIENS

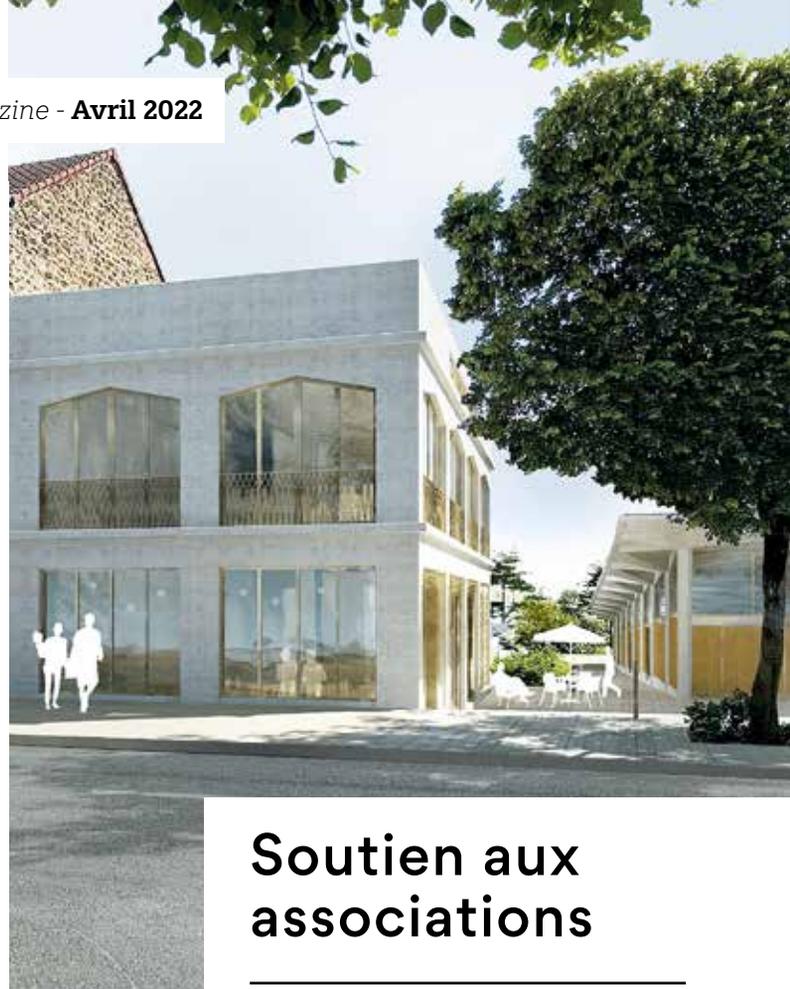


Pas d'augmentation des impôts locaux

Dans cette période de tensions sanitaires, économiques et sociales, la majorité municipale a décidé, pour la septième année consécutive de maintenir les taux des impôts locaux inchangés, et donc de ne **pas augmenter la fiscalité locale en 2022**.

L'augmentation des bases de fiscalité est fixée par l'État. Adossée au taux d'inflation constaté, elle atteint 3,4 % (indice des prix à la consommation). Dans ce contexte de forte augmentation, la Ville a choisi de fixer les taux 2022 au même niveau qu'en 2021.

TAUX COMMUNAUX	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe foncière (bâti)	20,34 %	20,34 %
Taxe foncière (non bâti)	14,22 %	14,22 %



Soutien aux associations

Depuis de nombreuses années, la Ville soutient fortement le tissu associatif installé au service des Cloisaldiens. Avec la crise sanitaire, le dialogue constant et constructif engagé, s'est renforcé afin d'accompagner au mieux les associations dans la poursuite de leurs activités et le développement de leurs projets. Cette année, les subventions aux associations s'élèvent à 2 647 945 €. Ce budget, en augmentation de 133 K€ par rapport à 2021, prend en compte la situation individuelle de chacune des associations.



Travaux à l'école élémentaire Montretout.

Une dette sous contrôle

Au cours des trois dernières, la collectivité s'est désendettée de plus de 4 millions d'euros. En 2022, l'encours de la dette ré-augmentera pour financer les projets structurants (Avelines, 3 Pierrots, Piscine et autres) En conséquence, la Ville inscrit 11 370 800 € d'emprunt (cette inscription ne vaut

pas mobilisation, les emprunts seront contractés et tirés selon les besoins de financement).

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 27 837 880,04€, soit 909 € par habitant. La moyenne des villes des Hauts-de-Seine est de 1 284 € au 31 décembre 2020.

Les grands projets d'investissement

La Ville amplifie en 2022 son programme ambitieux d'investissement au service des Clodoaldiens

La restructuration du marché des Avelines (9,7 M€)

Ce projet d'aménagement s'articule autour d'une halle, de deux commerces, d'une place et d'un parking souterrain créant ainsi une nouvelle dynamique à ce quartier. Le projet est entré dans sa phase opérationnelle en août 2021 et devrait s'achever à l'été 2023.

Planifié sur trois ans, le budget 2022 finance la tranche la plus conséquente de la réalisation du projet.

Modernisation des 3 Pierrots (1,1 M€)

Cette année démarrera le projet de réhabilitation du cinéma-théâtre. L'établissement fermera ses portes cet été pour une année entière : réouverture prévue à l'automne 2023. L'établissement sera repensé pour offrir aux Clodoaldiens un lieu de culture plus accessible et plus vivant. Nous vous présenterons le projet dans le prochain Saint-Cloud magazine.

Renforcement de la vidéo protection (0,4 M€)

Le système de vidéo-protection, installé en 2016 est devenu un outil essentiel à la sécurisation de la commune et est utilisé régulièrement dans le cadre des enquêtes de police. Notre installation va être renforcée, cette année, avec l'installation de nouvelles caméras.

Autres travaux sur les bâtiments communaux (4,6 M€)

Cette partie importante du budget d'investissement est consacrée à la rénovation des équipements communaux parmi lesquels :

Les écoles : **722 000 €**

Les équipements sportifs : **1 513 000 €**

Les crèches : **157 000 €**

Les travaux de reprise du mur de soutènement de la crèche Clair de Lune : **585 000 €**

Travaux de voirie et environnement (1,6 M€)

Ce budget est dédié à la réfection de la voirie et des espaces verts :

Réfection de l'éclairage public : **227 000 €**

Signalisation lumineuse tricolore : **40 000 €**

Travaux d'infrastructures de voirie (requalification de la rue des Villarmains et la rue des Gates ceps et aménagements paysagers (squares, jardins) : **870 000 €**

Aménagement paysagers : **478 500 €**

